

# SEANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2006

## COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**  
*Mlle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.*
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**  
*M le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, des attributions et désistements de location, des assurances, des aliénations, des contentieux et des préemptions en D.P.U.*
- M. le Maire n° 4 - **Communications diverses.**  
*M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*

### **AFFAIRES FINANCIERES**

- M. MARTIN n° 5 - **Budget Primitif 2007. Approbation :**

**a) Ville**

	DEPENSES (en €)	RECETTES (en €)
<b><u>BUDGET PRINCIPAL</u></b>		
Total de la section d'investissement .....	59 947 224	59 947 224
Total de la section de Fonctionnement.....	173 555 768	173 555 768
Montant du budget primitif Ville.....	233 502 992	233 502 992

***Adopté par 42 voix contre 13.***

**b) Opérations funéraires**

BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

<u>Total de la section de fonctionnement</u> <u>et montant de ce budget .....</u>	56 550	56 550
--	--------	--------

***Adopté par 42 voix contre 13.***

**c) Opérations soumises à T.V.A.**

BUDGET DES OPERATIONS SOUMISES A T.V.A.

Total de la section d'investissement .....	180 600	180 600
--	---------	---------

Total de la section de fonctionnement ..	1 200 915	1 200 915
--	-----------	-----------

Montant du budget des opérations Soumises à T.V.A. ....	1 381 515	1 381 515
--	-----------	-----------

***Adopté par 42 voix contre 13.***

**d) Z.A.C. en régie**

BUDGET DES Z.A.C EN REGIE

Total de la section d'investissement .....	827 309	827 309
--	---------	---------

Total de la section de fonctionnement ..	1 552 309	1 552 309
--	-----------	-----------

Montant du budget des Z.A.C. en régie ..	2 379 618	2 379 618
--	-----------	-----------

***Adopté par 42 voix contre 13.***

**e) Parc Floral**

BUDGET DU PARC FLORAL

Total de la section d'investissement .....	1 077 500	1 077 500
--	-----------	-----------

Total de la section de fonctionnement ....	2 174 154	2 174 154
--	-----------	-----------

Montant du budget du Parc Floral .....	3 251 654	3 251 654
--	-----------	-----------

***Adopté par 42 voix contre 13.***

M. MARTIN

n° 6 - **Décision modificative n° 11.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

***Adopté par 42 voix.  
Il y a 13 abstentions.***

M. MARTIN

n° 7 - **Application de la M 14. Constitution de provisions.**

En application de la réforme de la M14, à compter de l'exercice 2006, le régime des provisions a été profondément modifié.

- Séance du vendredi 15 décembre 2006 -

En conséquence, la Ville ayant opté par délibération en date du 16 décembre 2005 pour le régime des provisions semi-budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la constitution de provisions au titre des contentieux en cours, d'un montant total de 375 152,77 € ;

2°) d'approuver la reprise de la provision au titre du contentieux T.V.A. du Parc Floral pour émission d'un titre de recette de 274 000 € ;

3°) de prendre acte de la suppression de la provision pour emprunts garantis d'un montant de 604 116,53 € et du maintien des autres provisions d'un montant de 11 264 989,36 € ;

4°) en conséquence de quoi les résultats 2005 repris en 2006 sont modifiés selon le détail figurant dans la délibération.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 8 - **Z.A.C. des Châtelliers. Transfert de garanties d'emprunts à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Approbation d'avenants.**

Par délibération du 28 septembre 2006, le Conseil de Communauté de l'Agglomération « Orléans-Val de Loire » a approuvé un avenant à la concession d'aménagement qui permet de substituer aux communes d'Orléans, Saint-Jean-de-Braye et Semoy, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », en tant que concédant de l'opération de la Z.A.C. des Châtelliers.

Le bilan de l'opération fait actuellement apparaître quatre emprunts en cours de remboursement pour un montant total de capital restant dû s'élevant à 1 668 370,65 €, souscrits par la S.E.M.D.O., que la ville d'Orléans a garanti à hauteur de 43,71 % de 80 % de leurs montants.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les quatre avenants correspondants établis par les établissements bancaires concernés afin de procéder au transfert desdites garanties à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 9 - **Société Foncière d'Habitat et Humanisme. Garantie d'un emprunt de 32 000 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour le remboursement de la somme de 16 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 32 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer une opération d'acquisition-amélioration d'un logement situé 7, rue Ponson du Terrail à Orléans.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 10 - **Société Bâtir Centre. Garantie d'un emprunt de 205 874 €. Modification.**

Par délibération en date du 29 septembre 2006, le Conseil Municipal a accordé sa garantie financière à la Société Bâtir Centre pour 50 % d'un emprunt de 205 874 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 5 logements situés 12, rue Porte Saint-Jean à Orléans.

Suite à la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'article 2 de cette délibération, en ce qui concerne les caractéristiques du prêt.

*Adopté à l'unanimité.*

M. CARRE

n° 11 - **Société Bâtir Centre. Garantie d'un emprunt de 4 415 983,47 €. Modification.**

Par délibération en date du 30 septembre 2005, le Conseil Municipal a accordé sa garantie financière à la Société Bâtir Centre pour 100 % d'un emprunt de 4 415 983,47 €, contracté auprès de la Caisse d'Épargne du Val de France Orléanais et destiné à refinancer 13 emprunts garantis par la Ville à hauteur de 50 %.

Suite à la demande de la Société Bâtir Centre qui a souhaité revoir et sécuriser les conditions financières du contrat initial, il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'article 2 de la délibération, en ce qui concerne les caractéristiques du prêt.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme MARECHAL

n° 12 - **Ecoles privées sous contrat d'association. Participation de la Ville aux dépenses obligatoires et facultatives. Approbation d'une convention pour les années 2007-2011.**

Par délibération du 31 janvier 2003, une nouvelle convention régissant les règles de la participation de la Ville au financement des écoles privées orléanaises entrain en vigueur pour les années 2003-2005.

En 2006, la Direction Diocésaine et la Ville ont mené des négociations visant à réévaluer les forfaits au plus près du coût moyen d'un élève du public, pour ce qui concerne les dépenses obligatoires, soit 1 086 € pour les maternelles et 488 € pour les élémentaires

Par ailleurs, la liste des dépenses facultatives que la Ville accorde aux écoles de la commune est confirmée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique du Loiret et l'UDOGEC pour les années 2007-2011, relative à la participation de la Ville aux dépenses obligatoires et facultatives des écoles privées sous contrat d'association.

*Adopté par 42 voix contre 13.*

PERSONNEL

M. KAFTANJIAN

n° 13 - **Tableau des effectifs. Modifications. Approbation.**

Le tableau des effectifs fixe la liste par grade des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la Fonction Publique Territoriale.

Les différents mouvements mentionnés sont pour chaque cadre d'emplois la conséquence des promotions au grade supérieur, des mouvements du personnel et des réorganisations de service.

Ce tableau des effectifs présente la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Par ailleurs, il y a lieu de noter le recrutement éventuel de plusieurs agents à titre temporaire pour répondre à des besoins occasionnels.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs de la Ville et d'autoriser le Maire à recruter dans les grades correspondants.

***Adopté à l'unanimité.***

M. KAFTANJIAN

n° 14 - **Avantage en nature. Logements de fonction. Réactualisation de la liste des emplois ouvrant droit à des concessions de logement.**

Le Conseil Municipal est compétent pour fixer la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction en vertu des sujétions propres à ces emplois.

Deux régimes de concessions de logement coexistent :

- la concession par nécessité absolue de service,
- la concession pour utilité de service.

La Ville a fixé par délibération du 12 juillet 1996, d'une part la liste des emplois et des logements de fonction, laquelle a été actualisée à plusieurs reprises, et d'autre part les conditions financières tenant aux avantages accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage).

Compte tenu qu'il apparaît nécessaire de procéder à une réactualisation de la liste des emplois et des logements de fonction de la Ville et de préciser le régime applicable à chaque emploi ainsi que les conditions financières y afférents, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction, la nature de la concession et les conditions d'octroi de ces logements selon la liste détaillée dans la délibération.

***Adopté à l'unanimité.***

M. KAFTANJIAN  
Mme d'AUX

n° 15 - **Plan de Déplacements Employés. Abonnement annuel entreprise de la S.E.T.A.O. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre des actions inscrites dans le Plan de Déplacements Employés de la Ville et de la concrétisation de son agenda 21, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à passer avec la S.E.T.A.O., précisant les conditions de la vente d'abonnements annuels entreprise pour le personnel de la Ville.

*Adopté à l'unanimité.*

M. KAFTANJIAN

n° 16 - **Dispositif d'insertion et de retour à l'emploi. Mise en place de contrats d'accompagnement dans l'emploi.**

Dans une délibération du 28 octobre 2005, la Ville a affirmé sa volonté de favoriser l'emploi et l'insertion des jeunes en augmentant le nombre d'apprentis.

Toutefois, l'apprentissage ne couvrant pas la totalité des secteurs d'activité et des métiers au sein des services municipaux, il est envisagé d'adhérer à un nouveau dispositif, le Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (C.A.E.). A l'image de l'apprentissage, les personnes recrutées pourront, à l'issue de leur contrat d'insertion, être intégrées sur des postes vacants.

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi se formalise par la signature d'une convention avec l'agence locale pour l'emploi dont dépend la collectivité. C'est un contrat de droit privé d'une durée hebdomadaire de 20 heures minimum, conclu pour une durée de 6 mois minimum et 24 mois maximum.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de la mise en œuvre à la Ville des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi selon les conditions précisées dans la délibération.

*Adopté à l'unanimité.*

M. KAFTANJIAN

n° 17 - **Communication interne. Adhésion de la Ville à l'Association Française de Communication Interne. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'adhésion de la Ville à l'Association Française de Communication Interne, dont la cotisation annuelle s'élève à 390 € T.T.C. en 2006.

*Adopté par 47 voix contre 6.  
Il y a 2 abstentions.*

AFFAIRES JURIDIQUES

M. MARTIN

n° 18 - **Tribune d'Honneur du Parc des Sports des Montées. Contentieux avec la Société G.T.M. Construction. Approbation d'une transaction.**

A l'issue des travaux de construction des tribunes au Parc des Sports des Montées, la Société G.T.M. Construction a adressé à la Ville une demande indemnitare à hauteur de 230 094, 72 € comprenant des dommages et intérêts à hauteur de 202 337,79 € résultant de retards dans la fourniture de plans d'exécution, et le coût de travaux supplémentaires à hauteur de 27 756,93 €.

La Ville ayant refusé de faire droit à cette demande, la Société G.T.M. Construction a saisi le Tribunal Administratif qui a rendu son jugement le 4 avril 2006.

Par ailleurs, le Tribunal Administratif a condamné la Société AXA Entreprises, assureur de la Ville, à garantir celle-ci de l'ensemble des condamnations prononcées à son encontre.

La Société AXA Entreprises, la maîtrise d'œuvre et la Ville d'Orléans ont interjeté l'appel de cette décision devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes.

Après négociation entre les parties, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions de la transaction portant sur le versement à la Société G.T.M. Construction des sommes de 181 350,70 € et 1 500 €, en application du jugement du Tribunal Administratif d'Orléans du 4 avril 2006, dans le cadre de la construction de la tribune d'honneur du Parc des Sports des Montées.

***Adopté à l'unanimité.***

SYSTEMES D'INFORMATION

M. CARRE

n° 19 - **Imprimerie municipale. Fixation du coût horaire.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer le prix de l'heure de l'intervention de l'Imprimerie Municipale au montant de 33 € ;

2°) de décider que ce prix entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

***Adopté à l'unanimité.***

M. PELLOUX-PRAYER n° 20 - **S.I.G.O.R. Modalités de diffusion et de tarification. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs des documents graphiques édités par le Système d'Information Géographique « S.I.G.O.R. », tels qu'ils figurent dans la délibération ;

2°) d'approuver les modalités de diffusion et les conditions de vente des données graphiques disponibles dans le « S.I.G.O.R. » telles qu'elles sont définies dans la délibération ;

3°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

*Adopté à l'unanimité.*

**CULTURE ET EVENEMENTIEL**

M. CHAMPIGNY n° 21 - **Zénith. Convention d'affermage avec Orléans-Spectacles. Approbation d'un avenant.**

*Affaire retirée de l'ordre du jour.*

M. CHAMPIGNY n° 22 - **Service Archéologique. Manifestation « Orléans, les mutations urbaines du 18<sup>ème</sup> siècle ». Demande de subventions.**

Dans le cadre de la politique d'animation et de diffusion des connaissances menée par le Service Archéologique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Centre, de la Région et du Département, une subvention aussi élevée que possible, pour la réalisation de la manifestation patrimoniale de l'été « Orléans, les mutations urbaines du 18<sup>ème</sup> siècle », qui se déroulera du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2007.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme BARRUEL n° 23 - **Institut d'Arts Visuels. Société par Actions Simplifiée matériO 2007. Adhésion de la Ville. Approbation.**

MatériO est un centre indépendant d'information sur les matériaux et les produits innovants qui met à la disposition de ses membres une très large sélection de matériaux spécifiques nécessaires à la création.

L'ambition de ce service est de tisser des liens entre des créateurs de différents secteurs : architecture, design, scénographe, mode, édition, art et des industriels, ingénieurs ou chercheurs.



- Séance du vendredi 15 décembre 2006 -

Compte tenu qu'il paraît particulièrement intéressant pour l'Institut d'Arts Visuels de bénéficier des prestations de cet organisme, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'adhésion de la Ville à la S.A.S. matériO, pour une cotisation annuelle de 897 € T.T.C. au titre de l'année 2007.

***Adopté à l'unanimité.***

M. GABELLE

n° 24 - **Fêtes de Jeanne d'Arc 2007. Conception et réalisation. Approbation d'un marché.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché à passer selon une procédure allégée avec le groupement solidaire PIXSCENE et 3<sup>ème</sup> POLE, pour un montant de 422 355,30 € T.T.C. en tranche ferme et de 82 225 € T.T.C. en tranches conditionnelles, relatif à la conception et à la réalisation des événements commémorant la délivrance d'Orléans les 7 et 8 mai 2007, dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc.

***Adopté par 42 voix.  
Il y a 13 abstentions.***

M. GABELLE

n° 25 - **Régie des événements. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de location de matériels et services de la régie des événements rattachée à la Direction de la Culture et de l'Événementiel, dont le détail figure dans la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

M. DUPONT

n° 26 - **Puits Theuriet. Acquisition des emprises foncières correspondant au périmètre de protection immédiate du forage.**

Pour son alimentation en eau potable, la Ville exploite le forage du Theuriet.

L'arrêté préfectoral du 19 avril 2006, déclarant d'utilité publique les périmètres de protection de l'ensemble des forages d'alimentation en eau potable, précise que le parcellaire, sous lequel passe l'ancien aqueduc souterrain reliant le forage Theuriet à l'usine du Val, doit être inclus dans le périmètre de protection immédiate.

Sont concernées par ce périmètre 11 parcelles appartenant à la Ville et 5 parcelles appartenant à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

- Séance du vendredi 15 décembre 2006 -

Ces terrains constitués de délaissés de voiries après la création de l'avenue Gaston Galloux étant sans intérêt réel pour la Communauté d'Agglomération, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles appartenant à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », représentant une superficie de 3 503 m<sup>2</sup>, et correspondant aux emprises foncières entrant dans le périmètre de protection du puits Theuriet.

***Adopté à l'unanimité.***

M. DUPONT

Mme de QUATREBARBES

n° 27 - **Politique de gestion animale. Partenariat avec la Société Masterfoods. Approbation d'une convention.**

Pour renforcer sa politique de gestion animale, la Ville a signé récemment une convention avec la Société Centrale Canine qui propose, un samedi par mois jusqu'en juin 2007, des stages d'éducation canine ouverts à tous les propriétaires de chiens de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec la Société Masterfoods, afin de fixer les modalités selon lesquelles cette entreprise s'associe aux actions menées par la Ville pour responsabiliser les propriétaires de chien d'Orléans.

***Adopté par 46 voix.***

***Il y a 9 abstentions.***

#### **TOURISME- RELATIONS PUBLIQUES-VIE ASSOCIATIVE**

M. GABELLE

n° 28 - **Centre de Conférences. Convention d'affermage avec Orléans-Gestion. Approbation d'un avenant.**

***Affaire retirée de l'ordre du jour.***

M. GABELLE

n° 29 - **Relations publiques. Accueil et départ de délégations. Prise en charge de frais. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser la prise en charge des frais inhérents à l'accueil des invités de la Ville, notamment les frais d'hébergement, de restauration, de transport, d'assurance, de visites ;

2°) d'autoriser la prise en charge des frais inhérents à la présence des prestataires retenus pour les événements organisés dans la Ville ;

3°) d'autoriser la prise en charge des frais inhérents au déplacement des délégations de la Ville d'Orléans en France ou à l'étranger.

***Adopté à l'unanimité.***

M. GABELLE  
Mme MAUROY

n° 30 - **Relations internationales. Ville jumelle de Dundee. Attribution d'une bourse d'étude à une étudiante.**

Dans le cadre du 60<sup>ème</sup> anniversaire de jumelage avec Dundee, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une bourse de 457 € par mois à Melle CUNNINGHAM, pour la période de janvier à mai 2007.

***Adopté à l'unanimité.***

M. PARAYRE  
Mme MIGNOTY-GONZALEZ

n° 31 - **Maison des associations. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs annuels de la Maison des Associations ainsi que ceux des photocopies tels qu'ils sont présentés dans la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

***Adopté à l'unanimité.***

M. PARAYRE  
Mme MIGNOTY-GONZALEZ

n° 32 - **Maison des associations. Entretien ménager. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché relatif à l'entretien ménager de la Maison des Associations, à passer avec la Société O.M.S., pour un montant annuel de 19 250,77 € T.T.C.

***Adopté à l'unanimité.***

**DEVELOPPEMENT :**  
**ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEI-**  
**GNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

M. LEMAIGNEN

n° 33 - **Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye. Transfert. Approbation d'un avenant au traité de concession. Cession des voiries et annexe à la commune de Saint-Cyr-en-Val. Cession des voies ferrées à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

Dans le cadre du transfert à la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO) du Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 3 à la convention publique d'aménagement du Parc d'Activités à passer avec la S.E.M.D.O. ;

2°) de décider de céder au profit de la commune de Saint-Cyr-en-Val à l'euro symbolique, que la Ville lui dispense expressément de verser, des parcelles situées dans le Parc d'Activités représentant une emprise totale de 11 821 m<sup>2</sup> correspondant à de la voirie, et sept emprises de transformateurs ;

- Séance du vendredi 15 décembre 2006 -

3°) de décider de céder au profit de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » à l'euro symbolique, que la Ville lui dispense expressément de verser, des parcelles situées dans le Parc d'Activités représentant une emprise totale de 36 161 m<sup>2</sup> correspondant à un embranchement ferré.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme BARRUEL

n° 34 - **Pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien être ». Projet « Tout Naturel ». Approbation d'une convention.**

La Ville d'Orléans est partenaire du pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être », communément appelé « Cosmetic Valley ».

Dans ce cadre, le pôle de compétitivité présente, au financement public, le projet « Tout Naturel, substances naturelles dans la protection de la formulation cosmétique ».

Les différents collectivités locales de la Région Centre ont souhaité unir leurs efforts pour soutenir financièrement et, de façon significative, ce programme de recherche collaboratif du pôle cosmétique et ce, en accordant des subventions aux signataires d'une convention commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'ensemble des partenaires du projet « Tout Naturel » ayant pour objet d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant total de 151 919 € à l'Université d'Orléans pour les laboratoires publics associés à ce projet.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme BARRUEL

n° 35 - **Salon du Lycéen et de l'Etudiant 2007. Location d'un stand et insertion dans le guide de l'enseignement Supérieur en Région Centre. Participation de la Ville.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la participation de la Ville au Salon du Lycéen et de l'Etudiant 2007, à hauteur de 20 240,50 € T.T.C., en qualité d'exposant, comprenant la location du stand pour 17 023,27 € T.T.C. et l'insertion d'une demi-page dans le guide 2007 de l'enseignement supérieur en Région Centre pour 3 217,24 € T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

ACTION SCOLAIRE

Mme MARECHAL n° 36 - **Aides à la réalisation de projets :**

**a) enseignement du premier degré :**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux établissements scolaires du premier degré et organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 7 296,40 €.

***Adopté à l'unanimité.***

**b) enseignement du second degré.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 400 € au Collège Alain Fournier pour la continuité du projet lecture.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme MARECHAL n° 37 - **Partenariat avec la C.A.F. Approbation du contrat Enfance-Jeunesse 2006-2009.**

Courant 2006, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (C.N.A.F.) a défini de nouvelles orientations en matière de politique contractuelle en faveur des jeunes, ce qui amène aujourd'hui la C.A.F. à proposer à la Ville un nouveau dispositif, le Contrat Enfance-Jeunesse (C.E.J.), qui remplacera les précédents contrats Enfance et Temps libre.

Les objectifs du C.E.J. sont d'une part de rééquilibrer l'offre en matière d'accueil des jeunes sur l'ensemble du territoire, et d'autre part de donner la priorité aux zones sensibles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contrat Enfance-Jeunesse à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret pour une durée de 4 ans, pour la période 2006-2009.

***Adopté à l'unanimité.***

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

M. DABAUVALLE n° 38 - **Aides en faveur d'associations relevant du secteur social.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions à diverses œuvres et associations à caractère social :

- L'Acheminée ..... 915 €
- Droit de l'Aide et de l'Action Sociales 'Association..... 70 €
- La Halte ..... 6 010 €

***Adopté à l'unanimité.***

### VIE DES QUARTIERS

M. CARRE  
Mme BARANGER

- n° 39 - **Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans. Approbation d'une convention pluriannuelle d'investissement avec le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention pluriannuelle d'investissement à passer avec l'Etat, dans le cadre de la mise en œuvre de la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans.

Au titre du Plan de Cohésion Sociale, l'Etat devrait verser une subvention équivalant à 50 % des dépenses hors taxe, soit 299 490 €.

***Adopté à l'unanimité.***

### HYGIENE – SANTE - HANDICAP

Mme BOIN

- n° 40 - **Hygiène. Prestations de services. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la nouvelle tarification des prestations gérées par la Direction du Développement Durable, détaillée dans la délibération ;

2°) de décider de sa mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

***Adopté à l'unanimité.***

### JEUNESSE

Mme GRIVOT  
Mme LABADIE

- n° 41 - **Aide en faveur d'un groupement de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association MELTIN'ART pour l'organisation d'un week-end événement autour de la culture hip hop les 4 et 5 mars 2007 à Orléans.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme GRIVOT  
Mme LABADIE

- n° 42 - **Bourses projets jeunes. Année 2006. Communication.**

Par délibération en date du 16 février 1996, le Conseil Municipal a décidé d'aider des projets portés par des jeunes orléanais âgés de 16 à 25 ans. Ces projets peuvent relever de domaines très divers : solidarité, humanitaire, social, culturel, sportif...

Un jury composé d'adjoints et de conseillers municipaux, en leur qualité de membres de la Commission des Sports, de la Jeunesse et des Loisirs, est chargé, après avoir entendu les jeunes exposer leur projet, de se prononcer sur les projets et de définir le montant des bourses accordées.

- Séance du vendredi 15 décembre 2006 -

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les projets pour l'année 2006 : au total, 19 projets ont été retenus et 109 jeunes orléanais ont bénéficié des bourses.

*Le Conseil Municipal prend acte.*

**AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS**

Mme GRIVOT n° 43 - **Aides en faveur d'associations sportives à titre d'acompte sur les subventions de fonctionnement 2007.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer aux associations sportives les subventions d'acomptes au titre de 2007, dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 959 000 €.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme GRIVOT n° 44 - **Aides en faveur d'associations sportives pour le soutien aux manifestations et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 11 725 €.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme GRIVOT n° 45 - **Aides à des associations au titre de l'insertion par le sport.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour l'insertion par le sport aux associations sportives dont le détail figure dans la délibération, pour un montant global de 13 760 €.

*Adopté à l'unanimité.*

Mme GRIVOT n° 46 - **Hippodrome de l'Ile Arrault. Construction de boxes à chevaux par la Société des Courses d'Orléans. Participation de la Ville.**

La Ville a confié à la Société des Courses d'Orléans l'organisation des courses hippiques sur l'hippodrome de l'Ile Arrault.

Souhaitant développer cette activité et offrir aux écuries des conditions optimales de pratique, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser la Société des Courses d'Orléans à faire réaliser les travaux de construction de boxes à chevaux à l'hippodrome de l'Ile Arrault ;

2°) d'approuver la participation de la Ville à hauteur de 5 000 € pour cette construction.

*Adopté à l'unanimité.*

- Mme GRIVOT n° 47 - **Palais des Sports. Mise à disposition auprès du Cercle Jules Ferry Handball. Saison sportive 2006-2007. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec le Cercle Jules Ferry Handball et l'Entente Orléanaise 45, déterminant les engagements des partenaires dans la mise à disposition du Palais des Sports au C.J.F. Handball à titre gratuit, lors de matches de Championnat de France Elite et de Coupe d'Europe au cours de la saison sportive 2006-2007.

***Adopté à l'unanimité.***

- Mme GRIVOT n° 48 - **Aide en faveur d'un groupement de loisirs.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 700 € à l'association Etudiand'Orléans pour l'organisation d'un séjour « Handineige » d'une semaine, du 26 février au 3 mars 2007 à La Llagonne (Pyrénées).

***Adopté à l'unanimité.***

#### **TRANSPORTS – CIRCULATION- STATIONNEMENT**

- Mme CHERADAME n° 49 - **Parking de la Charpenterie. Convention d'affermage avec Orléans Gestion. Approbation d'un avenant.**

***Affaire retirée de l'ordre du jour.***

- Mme CHERADAME n° 50 - **Parkings en ouvrage. Harmonisation des conditions d'ouverture en fin de semaine. Fixation d'un tarif.**

Dans un souci d'harmonisation des conditions d'ouverture des parkings Charpenterie, Châtelet et Cathédrale, il est proposé au Conseil Municipal de décider que ces parkings seront ouverts les vendredis soir, samedis soir et veilles de jours fériés, au tarif de 1 € la nuit.

***Adopté à l'unanimité.***

- Mme CHERADAME n° 51 - **Pistes cyclables. Financement. Approbation d'une convention à passer avec la D.I.R.E.N.**

Par délibération en date du 29 septembre 2006, la Ville a décidé de réaliser une piste cyclable et des bandes cyclables, rue des Sansonnières, avenue de Wichita et rue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie pour un coût estimé à 95 000 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la D.I.R.E.N. relative à l'attribution d'une subvention de 40 000 € au titre de la réalisation d'aménagements cyclables.

***Adopté à l'unanimité.***



AFFAIRES ADMINISTRATIVES - ELECTIONS

M. PARAYRE n° 52 - **Régie des opérations funéraires. Actualisation des tarifs des prestations.**

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la nouvelle grille tarifaire pour les prestations funéraires réalisées par la Régie des Opérations Funéraires telle qu'elle est proposée dans la délibération ;

2°) de décider de la mise en application de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

***Adopté par 42 voix contre 13.***

M. PARAYRE n° 53 - **Concessions et taxes funéraires dans les cimetières. Actualisation des tarifs.**

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de vente de concessions, des équipements de l'espace cinéraire, du caveau provisoire et de la taxe d'inhumation, tels qu'ils sont proposés dans la délibération ;

2°) de décider de la mise en application de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

***Adopté par 42 voix contre 13.***

M. PARAYRE n° 54 - **Location de salles municipales. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'ensemble des nouveaux tarifs de location des salles municipales gérées par la Direction des Affaires Administratives et des Elections et la Direction de la Vie des Quartiers, dont le détail figure dans la délibération ;

2°) de décider de la mise en application de ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

***Adopté à l'unanimité.***

DEVELOPPEMENT :  
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE n° 55 - **Z.A.C. Bourgogne. Traité de concession d'aménagement. Approbation.**

Le Conseil Municipal du 29 septembre 2006 a approuvé le dossier de création de la Z.A.C. Bourgogne située dans le secteur Bourgogne-Dessaux et a désigné la S.E.M.D.O. en tant qu'aménageur de la Z.A.C.

- Séance du vendredi 15 décembre 2006 -

Cette opération s'inscrit dans la continuité du projet Centre Ville et, au-delà du programme de construction, est l'opportunité de poursuivre le programme qualitatif de requalification des espaces publics, notamment le traitement piétonnier des rues et places en pierre calcaire.

Il est maintenant proposé au Conseil Municipal d'approuver le traité de concession d'aménagement et son pré-bilan à passer avec la S.E.M.D.O. pour la mise en œuvre de la Z.A.C. Bourgogne.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 56 - **P.O.S. valant P.L.U. Procédure de modification. Point complémentaire.**

Par délibérations en date du 23 juin 2006 et du 29 septembre 2006, le Conseil Municipal a pris acte de l'engagement d'une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), notamment pour des modifications liées à la mise en place de l'agenda 21 et à plusieurs adaptations ponctuelles de zonage et de règlement.

Compte tenu qu'il apparaît nécessaire de prendre en compte dans le cadre de cette procédure une modification complémentaire à l'angle du boulevard Jean Jaurès et du faubourg Madeleine, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte du point supplémentaire à intégrer à la procédure de modification du P.O.S. valant P.L.U. en cours ;

2°) de déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires, et organiser l'enquête publique réglementaire.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 57 - **Secteur Parc Floral. P.O.S. valant P.L.U. Procédure de révision simplifiée. Lancement de la concertation.**

Dans le cadre du développement du Parc Floral et afin de permettre un meilleur accueil du public, la Ville envisage de nouveaux aménagements, notamment à l'entrée donnant sur l'avenue du Parc Floral.

Or, une très grande partie du Parc Floral est inscrite au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en espaces boisés classés, ce qui interdit tout projet de construction.

Aussi, afin de faire évoluer cet équipement majeur pour Orléans, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de prendre acte de la procédure de révision simplifiée du P.O.S. valant P.L.U. d'Orléans à engager dans le secteur du Parc Floral ;

- Séance du vendredi 15 décembre 2006 -

2°) de décider de lancer la concertation préalable selon les modalités définies dans la délibération.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 58 - **Projet Centre Ville. Campagne de ravalement obligatoire. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre du Projet Centre Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention pour ravalement de façade pour un montant global de 16 800 € ;

2°) d'approuver la convention correspondante établie avec le propriétaire.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE**

M. CARRE

n° 59 - **Z.A.C. de la Manufacture. Rétrocession d'espaces par l'aménageur à classer dans le domaine public communal.**

La Ville a concédé l'aménagement de la Z.A.C. de la Manufacture par une délibération du 30 avril 1993 à la Société Michel Ferrié Promotion aux droits de laquelle succède désormais la Société dénommée S.A.R.L. Foncière Manufacture.

La convention d'aménagement prévoyait la remise gratuite par l'aménageur des voies et espaces à usage public.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'accepter le transfert de propriété au profit de la Ville d'un ensemble de parcelles d'une superficie totale de 788 m<sup>2</sup>, par la S.A.R.L. Foncière Manufacture pour la somme symbolique de 1 € que la Ville sera dispensée de verser.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **PATRIMOINE**

M. PELLOUX-PRAYER

n° 60 - **Atelier de mécanique. Fixation du coût horaire des interventions extérieures.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer le prix de l'heure d'intervention de l'atelier de mécanique à un montant de 33 € ;

2°) de décider que ce prix entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

***Adopté à l'unanimité.***

M. PELLOUX-PRAYER n° 61 - **Gestion globale de patrimoine : Complexe Sportif de La Source et Maison des Arts et de la Musique. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Afin d'optimiser les prestations recouvrant, en particulier, le gardiennage, l'entretien ménager, la maintenance et l'entretien des installations techniques et des ouvrages (électricité, chauffage...) ainsi que la gestion des équipements, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres relatif à la gestion globale de patrimoine pour le Complexe Sportif de La Source et la Maison des Arts et de la Musique, à passer avec la Société DALKIA.

***Adopté par 42 voix contre 13.***

M. PELLOUX-PRAYER n° 62 - **Chauffage urbain. S.O.C.O.S. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2005. Présentation.**

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activités établi par la S.O.C.O.S., délégataire du chauffage urbain à La Source, au titre de l'exercice social 2005.

***Le Conseil Municipal prend acte.***

**BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS**

M. PELLOUX-PRAYER n° 63 - **Hôtel Groslot. Travaux de mise en sécurité. Phase 2007. Approbation d'un contrat de maîtrise d'œuvre.**

Suivant le contrat approuvé par le Conseil Municipal du 13 décembre 2002, M. Régis MARTIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques, assisté de M. Pascal ASSELIN, Vérificateur et de M. Philippe CHESNEAU, Bureau d'Etudes Electricité, s'est vu confier l'étude relative à la mise en sécurité de l'Hôtel Groslot en vue de sa protection contre l'incendie.

Il apparaît indispensable de prévoir une nouvelle tranche en 2007 qui porterait principalement sur les travaux de réfection électrique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contrat de maîtrise d'œuvre, à passer avec MM. Régis MARTIN, Pascal ASSELIN et Philippe CHESNEAU pour une mission relative à la tranche 2007 des travaux de mise en sécurité de l'Hôtel Groslot.

***Adopté à l'unanimité.***

- Séance du vendredi 15 décembre 2006 -

M. PELLOUX-PRAYER n° 64 - **Immeuble 10, Cloître Saint-Aignan. Aménagement de locaux pour les équipes Propreté et Espaces Verts. Divers lots. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Par délibération en date du 20 octobre 2006, le Conseil Municipal a approuvé les premiers marchés de travaux relatifs à l'aménagement de locaux dans l'immeuble 10, Cloître Saint-Aignan en vue d'accueillir les services Propreté et Espaces Verts du Centre Ville d'Orléans.

Suite à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 novembre 2006, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés à passer avec les entreprises détaillées dans la délibération pour les lots n° 3, 7, 8, 9 et 10.

*Adopté à l'unanimité.*

M. PELLOUX-PRAYER n° 65 - **Salle des Thèses. Etude de structure et restauration de la façade rue Pothier. Approbation d'un contrat de maîtrise d'œuvre.**  
M. CHAMPIGNY

Suivant les demandes conjointes de l'Etat et de la Ville d'Orléans, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, M. Régis MARTIN, a communiqué le 5 avril 2006 un diagnostic général des Monuments Historiques, propriété de la Ville, recensant les travaux à prévoir en fonction d'une priorisation technique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contrat de maîtrise d'œuvre à passer avec MM. Régis MARTIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques et Pascal ASSELIN, Vérificateur, relatif à la restauration de la façade principale de la Salle des Thèses.

*Adopté à l'unanimité.*

M. PELLOUX-PRAYER n° 66 - **Eglise Saint-Aignan. Restauration des façades nord et sud. Approbation d'un contrat de maîtrise d'œuvre.**

*Affaire retirée de l'ordre du jour.*

#### **RESEAUX DE COMMUNICATION ET DE L'ELECTRICITE**

M. PELLOUX-PRAYER n° 67 - **Direction des Réseaux de Communication et de l'Electricité. Prestations de service. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de fixer à 33 € le tarif horaire d'intervention du personnel d'exécution de la Direction des Réseaux de Communication et de l'Electricité ;

2°) de décider que ce nouveau tarif entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

*Adopté à l'unanimité.*

ESPACES VERTS

M. DUPONT  
Mme de QUATREBARBES

n° 68 - **Direction des Espaces Verts. Prestations de service. Actualisation de tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la nouvelle tarification des prestations de service effectuées par la Direction des Espaces Verts, détaillée dans la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

***Adopté à l'unanimité.***

M. DUPONT  
Mme de QUATREBARBES

n° 69 - **Décorations florales. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la nouvelle tarification pour la location des décorations florales, détaillée dans la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

***Adopté à l'unanimité.***

M. DUPONT  
Mme de QUATREBARBES

n° 70 - **Parc de Charbonnière. Vente d'une coupe de bois.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de la vente de bois sur la propriété de la Ville au Parc de Charbonnière ;

2°) de traiter avec l'Etablissement S.A. VELBOIS à Sully-sur-Loire, pour un montant total de 4 858,73 €.

***Adopté à l'unanimité.***

EAU

M. PELLOUX-PRAYER

n° 71 - **Commune de Saint-Denis-en-Val. Fourniture d'eau potable. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre de conventions particulières, la Ville d'Orléans fournit de l'eau potable à quatre communes riveraines et aux riverains des voies limitrophes de trois autres communes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la commune de Saint-Denis-en-Val, Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux et la Lyonnaise des Eaux relative aux modalités de fourniture d'eau potable à cette commune.

***Adopté à l'unanimité.***

VOIRIE ET PROPLETE

- M. PELLOUX-PRAYER n° 72 - **Pont-route des Murlins. Etudes et travaux. Financement. Approbation d'une convention à passer avec Réseau Ferré de France.**

Le pont-route des Murlins, construit dans les années 1840, qui enjambe les voies ferroviaires de la ligne Paris-Bordeaux, n'a pas fait l'objet de travaux structurels importants depuis 1951, et il est devenu nécessaire et urgent d'en remplacer le tablier dont la Ville est propriétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec Réseau Ferré de France, afin de déterminer les modalités de financement et d'exécution des études et des travaux à effectuer sur le Pont-route des Murlins.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. PELLOUX-PRAYER n° 73 - **Lampes usagées. Enlèvement. Approbation d'une convention à passer avec Recyclum.**

Dans le cadre de la gestion de l'éclairage public, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec Recyclum relative à l'enlèvement des lampes usagées moyennant le paiement d'un dépôt de garantie d'un montant de 300 €.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. PELLOUX-PRAYER n° 74 - **Centre Ville ancien. Pavage des chaussées et trottoirs. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Dans le cadre du projet Centre Ville et afin de poursuivre l'aménagement qualitatif de rues situées dans ce secteur, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres ouvert, fractionné à bons de commandes, relatif aux travaux de pavage des chaussées et trottoirs du Centre Ville ancien, à passer avec l'entreprise EUROVIA Centre Loire pour un montant minimum de 500 000 € T.T.C. et maximum de 2 000 000 € T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. PELLOUX-PRAYER n° 75 - **Voirie. Travaux effectués en régie. Fixation des tarifs d'intervention des services municipaux.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs d'intervention des agents de la Direction de la Voirie détaillés dans la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

*Adopté à l'unanimité.*

- Séance du vendredi 15 décembre 2006 -

**M. PELLOUX-PRAYER** n° 76 - **Droits de voirie. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs de redevances pour occupation du domaine public et pour le stationnement dont le détail figure dans la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. GABELLE** n° 77 - **Droits de place. Actualisation des tarifs.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs des droits de place dont le détail figure dans la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

***Adopté à l'unanimité.***

Orléans, le 18 décembre 2006

Le Maire,

Serge GROUARD